

Séance ordinaire du 15 septembre 2020

L'an deux mil vingt, et le quinze septembre,
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire

Présents : MM. SALLET Jacques – CAVILLON Hervé – CHARVET Aurélien – FAVIER Alexis (à partir du point 2) – HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane – MABILEAU Loïc – PAUGET Antoine – VÉLON Guillaume
Mmes BOUTON Chloé – BREVIER Jacqueline – COURTOIS Sandrine – GINAS Frédérique – PERTUIZET Anaïs – SYLÉNÉ Florine

Excusée : Mme GRÉGAUT Magali (pouvoir à Mme COURTOIS Sandrine)

Absent :

Monsieur CHARVET Aurélien a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Présentation des agents techniques communaux

Approbation du compte-rendu des réunions du Conseil Municipal du 21/07/2020.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. CLECT CA3B : nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.
2. Ain'Pact 3 Moulins : Nomination d'un référent élu.
3. Finances : DM n° 2 pour aménagements abords terrain multisports et remise aux normes électriques école et cantine.
4. Ouverture de certaines commissions à des personnes non élues : choix des commissions et mise en place (nombre de personnes, recrutement...).
5. CCID : information de la liste des titulaires et suppléants désignés par le DR/DFIP.

GESTION DU PATRIMOINE

6. Répartition des locaux associatifs suite à la demande de l'association Saint-Jean-sur-Reyssouze Location.

RESSOURCES HUMAINES

7. Embauche d'un agent d'entretien des salles : point sur le recrutement.

VOIRIE

8. Chemins communaux : point suite à la tournée d'inspection.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. Reprise de la boulangerie-pizzeria : validation du cahier des charges.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

10. Mobilier urbain pour terrain multisports : choix de l'arbre et des bordures.

COMMUNICATION

11. Gazette n° 2.

SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES

12. Calendrier des fêtes 2021 : préparation de la réunion du 25 septembre 2020.
13. Commémoration du 11 novembre 2020 : cérémonie et repas communal.
14. Création d'un Conseil Municipal Enfants.
15. Inauguration des aménagements cœur de village.
16. Spectacle sur le handicap proposé par la Grange aux Parapluies.
17. Disponibilité salle de réunions en cas d'utilisation du WC handicapés par l'école.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Présentation des agents techniques communaux

M. l'Adjoint délégué aux ressources humaines informe l'assemblée que la commission ressources humaines s'est réunie le 17 juillet dernier et a proposé une présentation des employés techniques communaux avant la réunion du Conseil Municipal. Comme à l'accoutumée, tous les 2 mois, un point est fait entre les agents techniques, Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint délégué aux ressources humaines. Une prochaine réunion est prévue le 2 octobre 2020 avec les agents techniques communaux afin de faire un point sur leurs besoins, les travaux effectués ainsi que la qualité de leurs relations.

Les agents techniques communaux se présentent aux élus.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Objet de la délibération

CLECT CA3B : nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Afin d'améliorer la gestion d'une politique publique, la CA3B et ses membres peuvent décider à quel niveau elle doit être organisée : communautaire ou communal. À chaque fois qu'une politique publique (compétence) change de niveau de gestion, les dépenses (charges) qu'elle représente sont prises en charge par le nouveau responsable (communes ou CA3B). Cependant, ces charges doivent être intégralement compensées par des ressources. Ainsi, à la fois pour l'ancien et pour le nouveau détenteur de la compétence, le changement n'a pas d'incidence sur l'équilibre de ses finances l'année suivant le transfert.

Pour identifier de la manière la plus collégiale et transparente possible le montant des charges transférées et donc savoir à combien la compensation devra s'élever, la CA3B a institué une commission spéciale, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Cette création est obligation légale (article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts).

Cette commission est créée par le Conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est impérativement composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant. Elle est convoquée à chaque transfert de charges et tous les membres ont droit de vote, même si leur commune n'est pas concernée par le transfert.

Une fois la Commission renouvelée par le Conseil communautaire, chaque commune est libre de désigner son représentant.

Considérant que par délibération en date du 27 juillet 2020, le Conseil de communauté de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a approuvé la création et la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées. La composition est fixée à un représentant et un suppléant par commune membre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

À cet effet, il est proposé que Monsieur SALLET Jacques en qualité de titulaire et Monsieur VÉLON Guillaume en qualité de suppléant représentent la commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n°DC.2020.059 du Conseil de communauté de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse du 27 juillet 2020 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** que Monsieur SALLET Jacques, en qualité de titulaire et Monsieur VÉLON Guillaume, en qualité de suppléant, représenteront la commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Objet de la délibération

Ain'Pact 3 Moulins : Nomination d'un référent élu

M. le Maire explique à l'assemblée que l'association Ain'Pact 3 Moulins est une association intercommunale qui couvre les communes de Mantenay-Montlin, Saint-Jean-sur-Reyssouze et Servignat et qu'un représentant de chacune de ces communes siège au conseil d'administration.

M. le Maire présente l'association et précise qu'elle organise des randonnées et la Ronde des 3 moulins. Il ajoute que chacune des communes prend à tour de rôle en charge le vin d'honneur ainsi que les photocopies nécessaires à la manifestation.

Monsieur FAVIER Alexis, conseiller municipal s'étant porté volontaire pour être référent élu auprès de l'association Ain'Pact 3 Moulins,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur FAVIER Alexis, conseiller municipal en tant que référent élu auprès de l'association Ain'Pact 3 Moulins.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à l'association Ain'Pact 3 Moulins.

M. le Maire informe l'assemblée que le balisage des randonnées a été refait, le financement ayant été pris en charge par l'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. M. le Maire ajoute que l'association a un projet d'installation d'une aire de pique-nique aux abords de l'étang de Servignat.

Objet de la délibération

Finances : DM n° 2 pour aménagements abords terrain multisports et remise aux normes électriques école et cantine

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'en vue de finaliser l'installation du city stade (installation d'un drain et de mobilier urbain) et la mise aux normes des installations électriques de l'école et de la cantine, il convient de prendre une décision modificative. Il ajoute que les dépenses pour les études de l'opération n° 204 « Cœur de village » sont aussi plus importantes du fait de l'intégration des études d'avant-projet sommaire liées à l'opération n°223 « Requalification place des bouleaux » dans le programme n° 204 « Cœur de village ».

M. l'Adjoint délégué aux bâtiments explique qu'en ce qui concerne la mise aux normes électriques de l'école et de la cantine, les travaux ont été effectués et que l'entreprise a constaté à cette occasion qu'un disjoncteur et certaines alarmes étaient défectueux.

M. le Maire ajoute que l'opération n°219 « Escaliers place de l'église » a été intégrée à l'opération n° 204 « Cœur de village » et que les crédits ne sont par conséquent pas utilisés.

Il précise que l'opération n°163 « Accessibilité » ne nécessite pas l'intégralité des crédits prévus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour que les crédits soient prélevés sur l'opération 219 « Escaliers place de l'église » et sur l'opération 163 « Accessibilité » dont le coût prévu lors du vote du budget ne sera pas entièrement consommé suite au plan financier approuvé dans le cadre de la demande de subvention validée lors de la réunion du Conseil Municipal du 21 juillet 2020,

AUTORISE la prise de décision modificative sur le budget 2020 ci-après :

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
20 / 2031 / 204 / 2043	Frais d'études – Construction – Programme Cœur de village	2 000,00
23 / 2313 / 221	Constructions – Remise aux normes électriques école et cantine	2 300,00
	Total	4 300,00

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
21 / 2135 / 163	Construction – Accessibilité	1 300,00
21 / 2135 / 219	Construction – Escaliers place de l'église	3 000,00
	Total	4 300,00

AUTORISE le Maire à signer la présente décision modificative ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

Objet de la délibération

Ouverture de certaines commissions à des personnes non élues : choix des commissions et mise en place (nombre de personnes, recrutement...)

M. le Maire propose à l'assemblée que des commissions municipales soient ouvertes à des personnes de la commune non élues.

Le nombre de commissions ainsi que le nombre d'élus pour chacune ont été fixés par délibération en date du 2 juin 2020.

Mme l'Adjointe déléguée aux sports, loisirs, culture, jeunesse et droits civiques explique que certaines commissions sont plus facilement ouvertes de par leurs actions dans le village. Elle ajoute que la bibliothèque municipale est en lien avec la municipalité.

Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie et environnement ajoute que la commission est également déjà de fait en lien avec des personnes extérieures au Conseil Municipal par l'intervention du Comité de Fleurissement.

Le nombre de personnes extérieures serait limité à 3 et elles n'auraient pas de rôle décisionnaire.

Vu la délibération en date du 2 juin 2020 portant création de commissions internes,

Considérant qu'il convient d'ouvrir certaines commissions aux personnes extérieures au Conseil Municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'ouvrir la commission « cadre de vie et environnement » ainsi que la commission « Sports, loisirs, culture, jeunesse et droits civiques » aux personnes extérieures au Conseil Municipal,

DÉCIDE de limiter le nombre de personnes extérieures à 3 pour chaque commission,

DEMANDE que l'information soit diffusée par le biais de la Gazette, du site internet et de l'application PanneauPocket,

CCID : information de la liste des titulaires et suppléants désignés par le DR/DFIP

Monsieur le Maire donne la liste des contribuables désignés commissaires titulaires ou suppléants par le Directeur Départemental des finances publiques en vue de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaires titulaires :

- M. ANDRÉ Alexandre
- M. BAISSARD Guy
- M. BERGER Daniel
- M. BERTHOD Jean-Paul
- Mme BERTRAND Ginette
- M. BOUILLOUD Jean-Pierre

Commissaires suppléants :

- M. BOUTON Jean-Luc
- M. BURTIN Georges
- Mme BOYER Frédérique
- M. CAVILLON Hervé
- M. CHUNIAUD Roland
- M. DESMARIS Gaston

M. le Maire précise qu'en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

M. le Maire ajoute qu'un courrier d'information sera transmis à l'ensemble des contribuables proposés pour les informer de leur désignation ou non désignation en tant que commissaire.

Objet de la délibération

Répartition des locaux associatifs suite à la demande de l'association Saint-Jean-sur-Reyssouze Location

M. le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier de demande de local de l'association « Saint-Jean-sur-Reyssouze Location ».

L'association nouvellement créée reprend l'ensemble du matériel qui appartenait au Comité des Fêtes et qui est actuellement réparti sur plusieurs sites. Un local est utilisé par trois associations différentes : « Saint-Jean-sur-Reyssouze Location », l'Union musicale ainsi que « Ain'Pact 3 Moulins ».

Considérant qu'il convient de faciliter la gestion des locations en regroupant l'ensemble du matériel en un seul et même lieu et que chaque association ait un local propre à chacune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE mettre à disposition gracieusement :

- le local situé dans un garage derrière la mairie à l'association « Saint-Jean-sur-Reyssouze Location » ;
- le local situé vers l'église à l'association « Ain'Pact 3 Moulins » ;
- un meuble de rangement situé dans la salle de réunion de la cure à l'union musicale de Saint-Jean-sur-Reyssouze ;

DEMANDE que les biens propres à chacun soient transférés dans les locaux respectifs,

M. le Maire informe l'assemblée que la caisse frigo qui est entreposée sous le bâtiment du stade a été victime d'incivilité avec un dépôt de mégots à l'intérieur de la caisse.

Embauche d'un agent d'entretien des salles : point sur le recrutement

M. l'adjoint délégué aux ressources humaines, informe l'assemblée que suite à la parution de l'annonce pour l'emploi d'un agent technique pour l'entretien des salles de la mairie et les états des lieux de location, 3 personnes se sont portées candidates ; une de Lescheroux, une de Saint-Julien-sur-Reyssouze et une de la commune.

M. l'adjoint délégué aux ressources humaines ajoute que la commission ressources humaines s'est réunie et propose l'emploi de Mme Christelle GERMAIN pour un contrat à durée déterminée de 6 mois à raison de 5 heures par semaine. Il précise que Mme GERMAIN a déjà été employée sur ce poste du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020 et que suite à un arrêt maladie de plusieurs mois son contrat n'a pas pu être prolongé. Il ajoute que c'est Mme Christine JEAN, en contrat d'emploi saisonnier depuis le 1^{er} juin 2020 et jusqu'au 30 septembre 2020, qui assure actuellement les tâches d'entretien des salles et de la mairie, la préparation de la vaisselle louée et les états des lieux.

Chemins communaux : point suite à la tournée d'inspection

Monsieur l'Adjoint délégué à la voirie informe l'assemblée que les travaux du programme voirie ont été effectués la première semaine de septembre. Il ajoute qu'il lui a été signalé que la route de Cornaillon est abîmée. M. le Maire informe l'assemblée que deux résidents impasse de la Mire ont exprimé leur reconnaissance suite à la réfection de la chaussée.

Monsieur l'Adjoint délégué à la voirie informe l'assemblée que les chemins ont un bon état général et que peu de cailloux seront nécessaires pour leur entretien. M. l'Adjoint ajoute que des devis vont être demandés pour un enrochement de l'allée cavalière qui s'éboule.

Monsieur l'Adjoint ajoute que les mares situées sur les hameaux de Mons, Montferrat, Montéfanty et Hautes-Varennes sont à curer.

M. l'Adjoint demande si les élus donnent leur accord pour commander trois ou quatre camions de cailloux et effectuer des demandes de devis pour le curage des mares.

Reprise de la boulangerie-pizzeria : validation du cahier des charges

Mme l'adjointe déléguée au développement économique expose le compte-rendu de la commission développement économique concernant le dépouillement du questionnaire relatif à la réouverture du local commercial de la boulangerie-pizzeria.

Mme l'adjointe déléguée au développement économique présente ensuite l'appel à candidature pour la reprise de ce commerce avec :

- la situation géographique de la commune,
- le projet de commerces et services avec les objectifs du projet, les prestations attendues, les activités exclues (épicerie) et le calendrier prévisionnel,
- les modalités de réponse,
- la fiche local avec un descriptif des plans et des photos du local,
- une fiche candidat.

Mme l'Adjointe précise que le cahier des charges concerne uniquement le rez-de-chaussée, que l'étage du bâtiment n'est pas évoqué dans le document. Mme l'Adjointe explique que dans l'idéal il faudrait que ce cahier des charges soit diffusé courant octobre 2020 via le site internet et la gazette de la commune ainsi que des annonces dans la presse afin d'avoir six à huit semaines d'annonce avant de recevoir les candidats pour effectuer un choix en début d'année 2021. Viendront ensuite les devis pour les éventuels travaux de réhabilitation qui seront pris en charge en fonction des propositions des candidats.

M. le Maire demande à l'Assemblée si des points sont à modifier. Il est suggéré de préciser le nombre de places de parking ainsi que la surface de la terrasse.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'un protocole d'accord est en cours avec les propriétaires du bâtiment mitoyen avec le commerce.

M. le Maire précise que le loyer était jusqu'à présent de 630,33 € et qu'il conviendra de voir quelle révision de loyer sera à effectuer en fonction des travaux effectués. M. le Maire ajoute qu'il conviendra de décider si la licence IV sera mise à disposition gracieusement. Il explique qu'il conviendra de voir les démarches à effectuer pour l'ouverture annuelle de maintien de cette licence.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande d'autorisation d'utilisation éphémère des locaux du commerce pour de la vente d'objets d'art créatif et d'articles alimentaires locaux (miel, pain d'épice) pour une période de 3 mois, du 15 octobre 2020 au 15 janvier 2021. M. le Maire précise qu'il a contacté le service de la CA3B pour savoir si une location précaire est possible et légale. M. le Maire sollicite l'avis des élus sur la mise en location du local afin de pouvoir donner un accord de principe au demandeur dans l'attente de réponses juridiques et techniques de faisabilité du projet.

Objet de la délibération

Mobilier urbain pour terrain multisports : choix de l'arbre et des bordures

Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement présente le choix des arbres sélectionnés pour l'aménagement des abords du terrain multisports :

- un albizia julibrissin,
- un érable argenté,
- un érable plane à feuilles pourpres,
- un érable vert.

Mme l'Adjoint présente les devis reçus des entreprises :

Entreprise	Albizia	Érable vert	Érable pourpre	Érable rouge
Espace végétal	8/10 – 85 €	8/10 – 45 €	8/10 – 70 €	
SARL LES MORELLES	10/12 - 127,05		10/12 – 140,25	10/12- 123,75
AUGENDRE PÉPINIÈRES SARL	10/12 - 128,30	8/10 – 62,57 €	8/10 – 73,10 €	-

Mme l'Adjointe précise que les prix des arbres sont TTC fournis non posés et non tuteurés.

Mme l'Adjointe ajoute que le drain qui a été posé aux abords du terrain n'est pas très profond et nécessite d'être protégé. Un devis a été demandé à l'Etablissement BADIN de Bâgé-la-Ville pour 8 rondins de 140 mm en 4 m de long et un bidon de produit de traitement pour un montant total de 246,38 € TTC. L'installation serait effectuée par les agents techniques de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de choisir l'entreprise SARL LES MORELLES pour l'achat d'un érable « Acer saccharinum » pour un montant de 96,80 € TTC ;

ACCEPTE le devis de l'Etablissement BADIN pour l'achat de rondins de bois en vue de la protection du drain périphérique au terrain multisports pour un montant de 246,38 € ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2020 ;

AUTORISE M. le Maire à signer lesdits devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Mme l'Adjointe précise que des devis vont être demandés pour les tuteurs.

Gazette n° 2

Mme l'Adjointe déléguée à la communication présente la trame du 2^{ème} numéro de la Gazette. Elle précise que le but est d'informer la population sur les projets en cours tels que la reprise du commerce, les travaux de voirie ainsi que les messages de la boîte à idées. Mme l'Adjointe propose une idée de rappel d'un agenda avec les dates à venir, un projet d'action avec la bibliothèque pour la publication d'un coup de cœur littéraire.

Mme l'Adjointe ajoute qu'il serait utile de préparer un document à destination des associations pour la mise à jour du site internet.

Calendrier des fêtes 2021 : préparation de la réunion du 25 septembre 2020

M. le Maire informe l'Assemblée que l'envoi des convocations et de la fiche de renseignement des associations a été fait. Mme l'Adjointe déléguée à la communication propose que le calendrier des fêtes soit intégré au bulletin municipal. Dans l'attente de l'impression du document il est proposé de distribuer une simple copie du calendrier des fêtes dans les boîtes aux lettres afin de permettre aux administrés d'avoir les dates de manifestations avant le début de l'année. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe d'intégration du calendrier des fêtes au bulletin municipal ainsi que la distribution en amont d'une copie de celui-ci.

Commémoration du 11 novembre 2020 : cérémonie et repas communal

Mme l'Adjointe déléguée aux sports , loisirs, culture, jeunesse et droits civiques explique à l'assemblée que la commémoration du 11 novembre comprend la cérémonie avec remise de gerbe au monument aux morts et un repas communal d'environ 70 personnes à la salle des fêtes.

M. le Maire explique qu'au vu de la situation sanitaire actuelle le repas ne pourra pas avoir lieu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour l'absence de repas communal à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre et prend note que la cérémonie risque de ne pas avoir lieu sous sa forme habituelle.

Objet de la délibération

Création d'un Conseil Municipal Enfants

Mme l'Adjointe déléguée aux sports, loisirs, culture, jeunesse et droits civiques propose à l'assemblée la création d'un Conseil Municipal Enfants. Elle précise que le Conseil Municipal Enfants concerne les enfants en école primaire et le Conseil Municipal Jeunes les élèves du collège.

Mme l'Adjointe explique le fonctionnement du Conseil Municipal Enfants, selon le même mode que le Conseil Municipal et avec des propositions de projets faites par les enfants dans le cadre d'un accompagnement pour l'aboutissement de ces derniers.

Mme l'Adjointe demande à l'assemblée de réfléchir aux modalités de mise en place d'un Conseil Municipal Enfants (tranche d'âge des enfants élus et votants, d'un partenariat avec l'école, de l'encadrement du Conseil Municipal...).

Mme l'Adjointe précise que le Conseil Municipal Enfants vise les principaux objectifs pédagogiques suivants : faire découvrir aux enfants le rôle et la place d'une institution de démocratie locale, leur donner à travers elle la parole et les rendre actifs dans la vie publique, tout en apprenant à être citoyen et responsable. Elle ajoute qu'il faudra élaborer un Projet Éducatif Territorial qui permette à l'ensemble des acteurs du Conseil Municipal Enfants de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations des enfants.

M. le Maire ajoute qu'une telle démarche est un investissement pour l'avenir et la vie démocratique.

Mme l'Adjointe précise que le Conseil Municipal Enfants n'a pas de gestion de budget propre et qu'il fonctionne par le biais d'une réciprocité entre les deux Conseils Municipaux.

Le conseil municipal Enfants se réunit en commission et en réunion de conseil pour travailler sur un sujet particulier. Mme l'Adjointe ajoute que le Conseil Municipal Enfants doit être encadré d'un animateur et d'un élu et que des personnes autres qu'élues peuvent participer à l'encadrement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 3 abstentions et 12 voix pour,

DÉCIDE le lancement du projet de Conseil Municipal Enfants.

Inauguration des aménagements cœur de village

M. le Maire propose que l'inauguration du terrain multisport et des travaux de sécurisation du bourg initialement prévue en fin d'année soit reportée au printemps 2021 ou plus tard en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Objet de la délibération

Spectacle sur le handicap proposé par la Grange aux Parapluies

Mme l'Adjointe déléguée aux sports, loisirs, culture, jeunesse et droits civiques présente à l'assemblée le projet de spectacle de théâtre sur le thème du handicap, à destination des plus de 12 ans, intitulé « Jean-Pierre Lui et Moi » de la compagnie Pocket Théâtre. Mme l'Adjointe explique que la Grange aux parapluies qui programme ce spectacle cherche une salle assez grande pour pouvoir accueillir cette représentation les 11 et 12 décembre 2020. Mme l'Adjointe précise que la configuration du spectacle avec l'installation des spectateurs à l'intérieur du décor et le contexte sanitaire actuel font que la salle doit mesurer au moins 10 mètres de largeur pour une capacité d'accueil de 70 personnes.

Mme l'Adjointe ajoute que la volonté de l'association est de proposer ce spectacle qui a déjà été accueilli dans des théâtres à la population locale.

M. le Maire informe l'assemblée que la salle est actuellement réservée par l'union musicale mais que la manifestation prévue n'aura peut-être pas lieu du fait du contexte sanitaire.

M. le Maire précise que la demande de l'association remplit les critères définis en début de mandat pour la mise à disposition gracieuse de la salle à savoir :

- Association proposant une activité pluri communale, culturelle et de proximité ;
- Association comportant des membres résidant sur la commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze ;
- Spectacle proposé tout public.

Il est précisé que la consommation de fioul nécessaire au chauffage restera à la charge de l'association, au tarif en vigueur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de mettre la salle des fêtes à disposition de l'association « La Grange aux parapluies », sous réserve de sa disponibilité, pour sa représentation prévue les 11 et 12 décembre 2020 avec facturation des frais de chauffage ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Disponibilité salle de réunions en cas d'utilisation du WC handicapés par l'école

M. le Maire informe l'assemblée que les toilettes annexées à la salle de réunion située à côté de la cantine-et accessibles aux personnes à mobilité réduite, sont réservées à l'école du fait de la présence d'un enfant en fauteuil roulant.

M. le Maire précise que dans ce cas, l'entretien de ces toilettes est effectué par le SIVOS.

M. le Maire ajoute que la clé de la salle de réunion, qui permet aussi l'accès aux toilettes, a été retirée du boîtier à digicode afin d'en limiter l'accès et d'éviter ainsi des problèmes de nettoyage si elles sont utilisées par des personnes extérieures à l'école.

Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal a été informé :

- de la réception d'un devis de la SADE concernant le changement de deux poteaux incendie route des Allys au niveau du hameau de Hautes-Varennes, l'un des deux étant en bon état un autre devis pour un seul poteau va être demandé ;
- de travaux de curage et recalage des accotements sur la RD80C ainsi que sur la canalisation d'eau route des Justices ;
- de la possibilité de visite d'un parc éolien en Côte-d'Or ;
- de la possibilité de labellisation de la commune au label APicité de protection des insectes pollinisateurs par un recensement des apiculteurs, des actions en lien avec les écoles, la réduction des impact chimique de la commune ainsi que la mise en place avec la commission cadre de vie et environnement d'hôtels à insectes ;
- de l'assemblée générale du sou des écoles le vendredi 18 septembre 2020 à 20 h 15 ;
- du comité de pilotage de « La Grange aux Parapluies » le samedi 19 septembre 2020 à 10 h 02 ;
- de l'assemblée générale de l'association « Rencontre et Loisirs Saint Jean » le 23 septembre 2020 à 10 h au stade municipal ;
- de la représentation d'un spectacle Petites scènes vertes intitulé « Zora » du 24 au 27 novembre 2020 à la salle des fêtes de la commune (salle réservée à partir du lundi 23 novembre 2020) ;
- du versement :
 - de dotations de l'État pour un montant de 214 713 € ce qui représente 3 103 € de moins que les prévisions inscrites au budget 2020 ;
 - des taxes additionnelles à certains droits d'enregistrement (TADE) versée par le Département de l'Ain pour un montant de 55 111 € ;
 - de la dotation du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) pour un montant de 7 596 € ;
- du courrier d'invitation de la Direction Départementale des Territoires à une journée « portes ouvertes » le jeudi 8 octobre 2020 de 9 h 30 à 16 h 00 ;
- de la gestion d'un sinistre de détérioration de la chaussée dans la rue de Montfleury avec versement d'une indemnité de dommages d'un montant de 3 803 € par la société d'assurance GROUPAMA ;
- du courrier de M. DEBROUWER Yannick informant de sa cessation d'activité d'hébergeur de Gîtes de France, au 1690 route de Cessort, à compter du 30 octobre 2020 ;
- du rendez-vous le jeudi 17 septembre 2020 avec Mme Florence BLATRIX CONTAT dans le cadre de sa candidature aux élections sénatoriales ;

- des résultats des élections à la Présidence du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze :

- Président : Monsieur Jean-Louis FAVIER,
- 1^{er} Vice-président : Monsieur Baptiste DAUJAT,
- 2^{ème} Vice-président : Monsieur Yves PAUGET,
- 3^{ème} Vice-président : Monsieur Philippe DEBOURG.

- de l'élection de Monsieur Jean-Pierre RÉTY à la présidence du Syndicat Saône Veyle Reyssouze d'eau potable ;

- de l'élection de Monsieur Walter MARTIN à la présidence du SIEA.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 00 h 20.